



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026 A 18H30

Salle du Conseil municipal

Le Conseil Municipal de DAUPHIN dûment convoqué s'est réuni le Jeudi 30 avril 2026 à 18h30 dans la salle du conseil de la Mairie sous la présidence de M. Jean Marc FERRY, Maire.

Etaient également présents :

Mme Josiane AVARELLO, Mr. Patrick CAUCHOIS, Mme Claire FABREGUETTES, M. Christophe FEDRIGHI, Mme Christine FALZON, Mr. Pierre BOUFFIER, Mme Camille CUPILLARD, Mme Bénédicte FIL, Mme Catherine LATIL, Mme Michèle BERTIN, M. Alain RODI.

Absents : M. Loïc STAQUET, M. Stéphane MOLLET, et Mme Jeannine DECLOEDT-CINI en première partie de séance

Représentés : M. Loïc STAQUET par Mme Claire FABREGUETTES, M. Stéphane MOLLET par Mme Bénédicte FIL, Mme Jeannine DECLOEDT-CINI par M. Alain RODI

L'ordre du jour était le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 rectifié
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 02 avril 2026
4. Vote du Compte Financier Unique de la commune - exercice 2025
5. Affectation du résultat de la commune - exercice 2025
6. Reprise des restes à réaliser de la commune au budget 2026
7. Vote des taux de fiscalité directe locale - état 1259
8. Vote du budget primitif 2026 de la commune
9. Admission en non-valeur - budgets 2026 commune
10. Vote des subventions aux associations communales et extérieures à la commune
11. Vote du Compte Financier Unique Budget annexe Eau et assainissement - exercice 2025
12. Affectation du résultat du budget annexe Eau et assainissement - exercice 2025
13. Reprise des restes à réaliser du budget annexe Eau et assainissement au budget 2026
14. Budget primitif annexe Eau et assainissement - exercice 2026
15. Affectation amortissement 2026 au budget annexe Eau et assainissement
16. Admission en non-valeur - budget 2026 Eau et assainissement
17. Choix du prestataire de la restauration scolaire - rentrée scolaire septembre 2026
18. Règlement restauration et accueil périscolaire- modification et fixation des tarifs communaux - rentrée scolaire 2026/2027
19. Convention avec la commune de Saint Martin les Eaux : fixation du tarif restauration scolaire - rentrée scolaire 2026/2027
20. Transports scolaires rentrée 2026/2027 : vote de la prise en charge communale
21. Règlement de l'eau et assainissement : adoption des nouveaux tarifs eau et assainissement et adoption du tarif du supplément redevance pour la performance des réseaux d'eau potable année 2026
22. Annulation de la délibération N° DE 2026 011 Désignation des représentants de la commune au sein du TE-SDE 04 (Syndicat Départemental d'Energie des Alpes-de-Haute-Provence) Nombre de délégués erroné
23. Annulation de la délibération N° DE 2026 012 Désignation des représentants de la commune au sein du SMEPGT Nombre de délégués erroné
24. Questions diverses

M. FERRY constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18H35.

Il signale que des procurations ont été reçues pour cette séance de la part de conseillers empêchés. Sont représentés : M. Loïc STAQUET par Mme Claire FABREGUETTES, M. Stéphane MOLLET par Mme Bénédicte FIL, Mme Jeannine DECLOEDT-CINI par M. Alain RODI, qui précise qu'il la représentera en début de séance car elle rejoindra la séance en cours.

Il indique aussi que le point 14 a été ajouté à l'ordre du jour.

1. Nomination du secrétaire de séance

Il demande à Mme FABREGUETTES si elle veut bien être la secrétaire de séance, aucune objection n'étant formulée, Mme FABREGUETTES est désignée comme secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 Mars 2026 modifié

M. FERRY demande s'il y a des observations sur le PV de la séance du conseil municipal du 20 Mars 2026 où la rectification sur le nom d'un assesseur a été faite.

Aucune observation n'étant formulée, il soumet le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 modifié à l'approbation.

ABSTENTION : 0

BLANC : 0

POUR : 15

CONTRE : 0

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 02 avril 2026

M. FERRY demande s'il y a des observations sur le PV de la séance du conseil municipal du 02 Avril 2026.

Aucune observation n'étant formulée, il soumet le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 modifié à l'approbation.

ABSTENTION : 0

BLANC : 0

POUR : 15

CONTRE : 0

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4. Vote du Compte Financier Unique (CFU) de la commune - exercice 2025

M. FERRY donne la parole à M. FEDRIGHI conseiller délégué aux Finances et aux marchés publics.

M. FEDRIGHI indique qu'il va présenter les délibérations 4, 5 et 6 ensemble car elles sont liées mais qu'elles seront votées séparément et que pour ces délibérations, il faudra que Mme BERTIN quitte la salle.

Il présente d'abord le CFU 2025 COMMUNE en commençant par la section d'investissement :

Les recettes prévisionnelles 2025 étaient évaluées à 1 659 621,03€, les réalisations se sont montées à 604 056,45€, les restes à réaliser (RAR) sont donc de 793 778,06€.

Les dépenses prévisionnelles 2025 étaient évaluées à 1 384 844,50€, le report du solde d'exécution négatif se monte à 274 776,53€, soit un total prévisionnel de 1 659 621,03€, pour des dépenses réalisées de 623 078,05€ et des RAR de 750 749,18€.

Le résultat d'investissement de l'exercice se monte à -19 021,60€ et le résultat de clôture à - 293 798,13€. La différence entre les restes à réaliser est de 43 028,88€, ce qui donne un résultat cumulé déficitaire au titre de l'exercice 2025 de -250 769,25€.

Puis il poursuit par la section de fonctionnement :

Les recettes prévisionnelles 2025 étaient évaluées à 1 027 077,50€, les réalisations se sont montées à 938 736,37€.

Les dépenses prévisionnelles 2025 étaient évaluées à 1 027 077,50€, pour des dépenses réalisées de 664 070,67€.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice se monte à 274 665,70€.

Le résultat des sections d'investissement et d'exploitation cumulé est de - 19 132,43€.

Il commente ensuite les restes à réaliser : en recettes ce sont des produits titrés non reçus et en charges des dépenses engagées non mandatées.

Les RAR 2025 à reprendre se montent à 793 778,06€ en recettes d'investissement, dont 129 566,06€ de produits de cessions d'immobilisations, 64 212,00€ de subventions d'investissement à recevoir et 600 000,00€ d'immobilisations en cours. Il y a de l'autre côté 750 749,18€ de RAR en dépenses d'investissement, dont 4 820,73€ d'emprunts et dettes assimilées et le reste soit 745 928,45€ d'opérations en cours.

En ce qui concerne le résultat 2025 : Eu égard aux RAR N-1 qui se montaient en recettes d'investissement à 793 778,06€ et en dépenses d'investissement à 750 749,18€, soit un solde positif de 43 028,88€. le résultat cumulé N-1 qui va devoir être repris au BP 2026 est finalement un excédent de + 23 896,45€.

Il demande s'il y a des questions sur cette présentation.

En l'absence de question, Mme BERTIN se retire et il est procédé au vote sur le CFU 2025 de la commune.

ABSTENTION : 0

BLANC : 0

POUR : 14

CONTRE : 0

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

5. Affectation du résultat de la commune - exercice 2025

M. FEDRIGHI indique que les résultats de l'exercice 2025 sont les suivants :

Section d'investissement : 43 028,88€

Restes à réaliser en dépenses : 750 749,18€

Restes à réaliser en recettes : 793 778,06€

Et l'affectation du résultat 2025 de la commune est prévue comme suit :

251 509,25€ au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

23 156,45€ au compte 002 en report à nouveau de fonctionnement.

Il propose de reporter le résultat déficitaire d'investissement 2025 de la section d'investissement au compte 001 pour un montant de 293 798,13€.

Cette proposition est mise au vote.

ABSTENTION : 0

BLANC : 0

POUR : 14

CONTRE : 0

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

6. Reprise des restes à réaliser de la commune au budget 2026

La reprise des restes à réaliser 2025 de la commune exposés ci-dessus est mise au vote.

ABSTENTION : 0

BLANC : 0

POUR : 14

CONTRE : 0

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Mme BERTIN regagne son siège.

7. Vote des taux de fiscalité directe locale - état 1259

M. FERRY donne la parole à M. FEDRIGHI qui explique que cet état est adressé par les services de l'Etat à la commune et qu'il permet de faire la prévision des recettes issues de la fiscalité directe locale, notamment la taxe sur le foncier non bâti, la taxe sur le foncier bâti, la taxe d'habitation, la contribution des entreprises CFE, le tout pour une somme attendue en 2026 de 641 555 €, auxquels il faut ajouter la taxe IFR sur les pylônes pour 16 931€, et des allocations compensatrices pour 120 317€, sachant par ailleurs que l'Etat applique aux communes un coefficient correcteur qui nous est défavorable pour un montant de -296 620€ et nous prélève également le FNGIR. Au total ces recettes représentent 451 314€. Pour 2026, il est donc proposé de maintenir les taux sur lesquels la commune a pouvoir de décision à un niveau analogue à 2025.

M. FERRY met cette proposition au vote.

ABSTENTION : 0

BLANC : 0

POUR : 15

CONTRE : 0

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

MF
CF

8. Vote du budget primitif 2026 de la commune

M. FERRY donne la parole à M. FEDRIGHI qui présente tout d'abord la section d'investissement.

Les dépenses d'investissement pour l'exercice 2026 sont envisagées à hauteur de 131 301,64€, auxquels s'ajoutent les RAR 2025 pour 750 749,18€ et le solde déficitaire de la section d'investissement reporté pour 293 798,13€ soit un total de 1 175 848,95€. Les recettes d'investissement de l'exercice 2026 sont évaluées à 382 070,89€, ajoutées aux 793 778,06€ de RAR, cela donne un résultat équilibré à 1 175 848,95€.

Pour la section de fonctionnement, il est prévu en dépenses 873 937,45€, ce qui est équilibré en recettes par les recettes prévisionnelles de l'exercice soit 850 781,00€ auxquelles s'ajoute le report du résultat N-1 pour + 23 156,45€ soit un total à l'équilibre de 873 937,45€.

Le total du budget 2026 investissements et fonctionnement confondus se monte à 2 049 786,40€.

Mme BERTIN souhaite poser une question sur les autres charges de gestion courante. M. FEDRIGHI lui propose de répondre quand il aura fini sa présentation.

Il poursuit avec la présentation des charges de fonctionnement par chapitre :

- les charges à caractère général qui étaient inscrites au BP 2025 pour 268 943,72€ sont proposées en 2026 à 300 664,62€.
- Les charges de personnel et frais assimilés qui étaient inscrites au BP 2025 pour 361 587€ sont proposées en 2026 à 372 800€.
- Le compte 014 atténuations de produits d'un montant prévisionnel de 30 869 € en 2025 est maintenu au pour le même montant en 2026.
- Les autres charges de gestion courante prévues en 2025 à hauteur de 70 700,69€ sont projetées en 2026 pour 132 443,21€.
- Les charges financières baissent et passent de 19 481,62€ à 16 388,98€.
- Les charges dites spécifiques sont maintenues en prévisionnel à 800€.

Au total, les prévisions de dépenses 2025 s'établissaient à 752 382,03€ et sont projetées en 2026 à hauteur de 853 965,81€.

M. FEDRIGHI demande quelles sont les questions sur les dépenses.

Mme BERTIN demande pourquoi le montant des autres charges de gestion courante augmente.

M. FEDRIGHI lui indique qu'il y a en 2026 une charge nouvelle et obligatoire à inscrire à savoir la formation des élus pour 9 000€, et qu'on a prévu aussi sur ce chapitre une charge de 56 155,41€ sur le compte de rattachement qui est une dépense pour le budget de la commune et une recette pour le budget de l'eau.

Il présente ensuite les recettes par chapitre :

- le chapitre Atténuation de charges prévu en 2025 à 300,00€ est proposé à 2 000,00€, du fait des compensations d'arrêts maladie du personnel constatés en début d'exercice.
- Les produits des services, domaine et ventes diverses passent de 26 900,00€ à 28 860,00€
- Les impôts et taxes prévues en 2025 à 276 120,74€ passent à 176 000,00€ dans la prévision 2026.
- Les produits de la fiscalité locale de 395 260,00€ à 360 600,00€.
- Les dotations et participations de 236 591,24€ à 205 621,00€.
- Les autres produits de gestion courante de 83 793,90€ à 76 200,00€.
- Les produits spécifiques passent de 8 111,62 en 2025 à 1 500,00€ en 2026.

Le total passe de 1 027 077,50€ de recettes prévisionnelles 2025 à 850 781,00€ en 2026 ce qui est une prévision en baisse car réaliste et prudente.

M. FEDRIGHI demande quelles sont les questions sur les recettes.

M. RODI voudrait plus d'explications sur cette baisse.

M. FEDRIGHI indique que par exemple les reversement attendus de la communauté de commune qui étaient de 250 000,00€ prévus en 2025 pour 200 000,00€ réalisés en 2025 ne se monteront qu'à 150 000,00€ en 2026.

Mme BERTIN dit qu'elle se souvient qu'il devait y avoir deux versements : un de 150 K€ et un de 250 K€.

M. FERRY dit qu'il a redemandé à M. DESPIEDS 150 K€ qui n'ont toujours pas été versés.

Mme BERTIN demande combien de reversement de fiscalité a été demandé.

M. FERRY répond 150 000€.

Mme BERTIN demande si ça a été accordé au conseil de communauté ?

M. FERRY répond par l'affirmative.

En ce qui concerne les produits exceptionnels, M. FEDRIGHI n'a pas connaissance qu'il y en ait eu d'encaissés depuis le début de l'année et s'agissant de produits aléatoires, il vaut mieux être prudent. D'où la baisse de 8 000,00€ en 2025 à 1 500,00€ dans la prévision 2026.

Il poursuit avec la présentation des investissements. c'est à dire les projets à continuer ou à commencer en 2026. et donne tout d'abord lecture des restes à réaliser :

- Remise en état de la croix du grand chemin pour 27 994,00€

- Réhabilitation de logements pour 27 080,28€
- Aménagement de la cour du groupe scolaire pour 42 621,56€
- Rénovation de la salle des fêtes pour 464 437,58€
- Réhabilitation de mur pour 10 000,00€
- Frais d'études du cimetière pour 1 268,43€
- Sécurisation des chemins pour 5 532,20€
- Réhabilitation du lavoir pour 60 000,00€
- Matériel d'illuminations pour 3 100,00€
- Réhabilitation du cercle des mineurs pour 90 000,00€
- Réhabilitation des archives pour 13 894,40€

Soit un total de restes à réaliser important de 745 928,45€.

Aussi, il n'est proposé d'inscrire en projets nouveaux que 97 916,92€ correspondant à :

- 10 000,00€ supplémentaires sur la sécurisation des chemins, vu les problèmes rencontrés et les accidents causés par la formation de nids de poule en début d'année, avec deux recours contre la mairie.
- 40 554,00€ de budget supplémentaire pour faire avancer la réhabilitation du cercle des mineurs
- 23 000,00€ pour la création d'un véritable réseau à relier avec de nouveaux postes de travail informatiques en mairie et la mise en place de dossiers partagés.
- 4 000,00€ pour l'implantation d'un défibrillateur semi-automatique au stade
- enfin, 20 362,92€ pour le presbytère.

Mme BERTIN pose la question des crédits pour la sécurisation des chemins puisque c'est la Communauté de communes qui est compétente pour les travaux de voirie.

M. FEDRIGHI répond que les urgences sont gérées par la commune et ces derniers temps avec les intempéries, on a déjà eu à gérer des problèmes de sécurité immédiate.

Mme BERTIN demande ce que couvre le budget prévu pour la mise en réseau informatique car le projet était déjà lancé.

M. FEDRIGHI répond qu'il ne s'agit pas que d'amener la fibre, il s'agit d'un projet d'acquisition et de mise en réseau sécurisé des postes de la mairie avec un serveur commun.

Mme BERTIN demande pour le presbytère s'il s'agit du balcon ?

M. FEDRIGHI répond qu'effectivement ce balcon menace de tomber sur une voie publique et qu'il faut le sécuriser.

Aucune autre question n'étant posée, M. FERRY met cette délibération au vote.

ABSTENTION : 0

BLANC : 0

POUR : 15

CONTRE : 0

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

9. Admission en non-valeur - budget 2026 commune

M. FERRY donne la parole à M. FEDRIGHI qui explique que le trésorier a présenté une liste de demandes d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour un montant total de 21 219,44€. Certaines créances sont anciennes (2008) et importantes, par exemple les créances contre l'ancien propriétaire du restaurant la Pie Margot, d'autres minimes peuvent être liées à des questions d'arrondi ou de centimes.

Il propose au conseil municipal de n'admettre en non-valeur que les créances d'un montant inférieur à 40€ car l'admission en non-valeur constitue une charge nette pour le budget de la commune, donc il n'est pas souhaitable de décharger le comptable des poursuites.

Mme BERTIN dit que ces créances devaient aboutir au tribunal et que le trésorier n'a pas agi en justice : il faut faire attention car le trésorier cherche à se débarrasser des poursuites.

M. FERRY met cette proposition de n'admettre en non-valeur que les créances d'un montant inférieur à 40€ au vote.

ABSTENTION : 0

BLANC : 0

POUR : 15

CONTRE : 0

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

10. Vote des subventions aux associations communales et extérieures à la commune

M. FERRY donne la parole à Mme AVARELLO, Adjointe en charge des associations, pour présenter les propositions. Concernant les modalités de vote, il demande que les conseillers votent sur les propositions faites, et ne fassent pas chacun leur proposition.

Mme BERTIN et M. RODI ne sont pas d'accord et souhaitent qu'on maintienne le système antérieur où chacun pouvait faire sa proposition de somme. Sinon Mme BERTIN indique qu'elle ne votera pas et sollicite un vote à bulletin secret.

Mme FABREGUETTES indique que le système de vote qui avait été mis en place n'est pas réglementaire, et que le maire qui est garant du respect de l'enveloppe des crédits qui a été votée dans le budget pour subventionner les associations ne peut pas laisser une majorité de conseillers décider d'accorder plus que cette enveloppe. Donc il est normal qu'il fasse une proposition qui est contenue dans cette enveloppe et que chacun se prononce par pour - contre ou abstention. En revanche, effectivement s'il est demandé un vote à bulletin secret, le maire peut l'accorder. Par ailleurs il peut proposer de faire voter d'un seul coup toutes les subventions présentées sur une seule délibération, ou faire voter association par association. C'est la 2ème option qui est proposée.

Mme AVARELLO indique que ce qui est obligatoire, c'est que les conseillers aient une explication claire sur les raisons qui amènent à proposer telle somme pour chaque association, avec les motivations de la proposition présentée en fonction des réalisations de chaque association sur les années précédentes, de leur nombre d'adhérents, de leurs projets pour l'année en cours. Elle rappelle que l'enveloppe votée en 2024 était de 3 600,00€, en 2025 de 4 350,00€ et que cette année elle est prévue au budget pour 5 050,00€.

Mme BERTIN dit qu'on doit voter pour chaque association.

Mme AVARELLO dit que c'est cette 2ème option qui est proposée et présente les propositions par association, en commençant par les associations qui ont leur siège à Dauphin.

AS FOOT : Mme AVARELLO indique qu'au vu des réalisations, du nombre d'adhérents, et de la dynamique extrêmement positive de cette association qui a été distinguée récemment par le Réal Madrid et qui a de beaux projets en vue dans la poursuite de ce partenariat en plus de l'organisation de ses activités habituelles, il est proposé une subvention de 2 000,00€.

ABSTENTION : 0

BLANC : 0

POUR : 15

CONTRE : 0

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

AEPI Pour la Défense de l'Agriculture Paysanne, la Protection de l'Environnement Et la Prévention des Risques Industriels : Mme AVARELLO dit qu'il est proposé 150,00€ pour 2026 en soutien à leur fonctionnement général et aux projections/débats organisés.

ABSTENTION : 0

BLANC : 3

POUR : 12

CONTRE : 0

Cette proposition est approuvée à la majorité.

BIBLIOTHEQUE DE DAUPHIN : Mme AVARELLO a appris lors d'une récente réunion avec les membres de cette association qu'elles ont le projet d'adhérer et de participer au réseau départemental des bibliothèques, ce qui est extrêmement positif, par ailleurs elles continueront leurs activités habituelles : conférences d'auteurs, gouters-lecture, accueil des enfants de l'école, achat de nouveautés, et organisation du fonctionnement de la bibliothèque. Pour cela, il est proposé de leur allouer 400,00€.

ABSTENTION : 0

BLANC : 3

POUR : 12

CONTRE : 0

Cette proposition est approuvée à la majorité.

FOYER RURAL : Mme AVARELLO indique que la subvention proposée à hauteur de 500,00€ vise à soutenir leur action (sorties et animations) ainsi que le fonctionnement général de l'association et cette année, la participation au projet Ludobrousse qui se tiendra à 5 reprises en 2026 à la salle des fêtes et va coûter à lui seul 400€ à l'association.

ABSTENTION : 0

BLANC : 3

POUR : 12

CONTRE : 0

Cette proposition est approuvée à la majorité.

DAUPHINE INTERAGE : Mme AVARELLO rappelle que l'action de cette association est tournée vers les personnes âgées de la commune : sorties, repas et activités. Il est proposé de les soutenir à hauteur de 400,00€.

ABSTENTION : 0

BLANC : 3

POUR : 12

CONTRE : 0

Cette proposition est approuvée à la majorité.

AMIS DE L'ORGUE : Mme AVARELLO indique que la saison estivale 2026 organisée par les Amis de l'Orgue va réaliser 6 concerts en Août. Vu le coût de ces prestations d'artistes (7 435€), l'association bénéficie au regard de recettes (adhésions, participations au chapeau...) mais elle a cette année en plus le projet de restauration de l'orgue pour une somme de 1 700,00€ d'où la proposition faite visant à majorer cette année l'aide à cette association pour la porter à 1 000,00€. Elle rappelle que cet orgue fait partie du patrimoine historique et culturel de la commune.

Après débat, il est demandé à M. FERRY de vérifier à qui appartient l'orgue : à la mairie, à l'association ?

ABSTENTION : 1

BLANC : 3

POUR : 9

CONTRE : 2

Cette proposition est approuvée à la majorité.

LARGO : Mme AVARELLO rappelle les réalisations de cette association : rédaction, impression et distribution du journal 5 éditions / an, une soirée contes, deux conférences et quatre spectacles organisés. Il est posé une contribution de 500,00€.

ABSTENTION : 0

BLANC : 4

POUR : 11

CONTRE : 0

Cette proposition est approuvée à la majorité.

Mme AVARELLO indique que 5 associations extérieures ont sollicité une aide de la mairie : il s'agit du Secours populaire, de la Croix Rouge Française, du Groupe départemental des lieutenants de l'ouvèterie, de la maison familiale rurale du 05 et des Sapeurs-pompier humanitaires. Il est proposé d'en retenir deux :

CROIX ROUGE FRANCAISE pour un montant de 50,00€, au regard des actions de secourisme auxquelles ils peuvent s'associer sur la commune.

ABSTENTION : 0

BLANC : 3

POUR : 12

CONTRE : 0

Cette proposition est approuvée à la majorité.

SECOURS POPULAIRE pour leur action en faveur des démunis, sachant que la commune en compte, avec un montant proposé de 50,00€.

ABSTENTION : 0

BLANC : 3

POUR : 12

CONTRE : 0

Cette proposition est approuvée à la majorité.

Mme AVARELLO met à profit ce conseil pour informer les conseillers et les habitants présents que le jeudi 21 mai prochain à 18h30 se tiendra à la salle des fêtes une réunion des associations, et qu'un forum des associations sera organisé sur la commune le 5 septembre.

11. Vote du Compte Financier Unique Budget annexe Eau et assainissement - exercice 2025

M. FERRY donne la parole à M. FEDRIGHI, qui indique que comme pour le CFU de la commune, il va présenter les délibérations 11, 12 et 13 ensemble car elles sont liées mais qu'elles seront votées séparément et que pour ces délibérations, il faudra que Mme BERTIN quitte à nouveau la salle.

Il présente d'abord le CFU 2025 du budget annexe de l'Eau et de l'assainissement, en commençant par la section d'investissement :

- Les recettes budgétaires totales prévues en 2025 se sont montées à 368 587,31€.
- Les recettes réalisées ont été de 207 437,34€.
- Les RAR sont de 125 607,97€.
- Les dépenses budgétaires autorisées se sont montées à 979 500,78€.
- Les dépenses réalisées ont été de 38 004,81€.
- Les RAR sont de 796 619,62€.

Le solde des réalisations de l'exercice est donc de 207 437,34€ - 38 004,81€ soit 169 432,53€. Les résultats antérieurs reportés étant de 610 913,47€, le solde d'investissement est donc au total de 780 346,00€. Une fois minoré du solde des RAR soit - 671 011,65€, le résultat d'investissement 2025 est un excédent positif de 109 334,35€.

Puis il poursuit sa présentation par la section d'exploitation :

- Les recettes budgétaires totales prévues en 2025 se montaient à 223 299,23€.
- Les recettes réalisées ont été de 172 765,44€.
- Les dépenses budgétaires autorisées se montaient à 257 330,42€.
- Les dépenses réalisées ont été de 210 247,42€.

Le solde des réalisations de l'exercice est donc de - 37 481,98€. Les résultats antérieurs reportés étant de 34 031,19€, le solde d'exploitation est donc au total un déficit de - 3 450,79 €.

Le résultat cumulé des sections d'investissement et d'exploitation est de 105 883,56€. Il fait ensuite la présentation des charges et recettes par chapitre.

En ce qui concerne les charges d'exploitation :

- Charges à caractère général prévues à hauteur de 84 235,80€, réalisées pour 78 333,21€.
- Autres charges de gestion courante prévues à hauteur de 2 701,09€, réalisées pour 66,41€.
- Charges financières prévues à hauteur de 6 818,18€ et réalisées pour 5 114,45€.
- Charges exceptionnelles prévues à hauteur de 3 000,00€ et réalisées pour 1 700,00€.

Il y a eu des prévisions d'opération d'ordre à hauteur de 125 033,35€ pour une réalisation nette équivalente.

Le total des dépenses de la section d'exploitation prévu à 257 330,42€ a été réalisé en net à 210 247,42€.

En ce qui concerne les recettes d'exploitation :

- Ventes de produits et prestations prévues à hauteur de 204 073,88€ et réalisées pour 158 667,77€.
- Autres produits de gestion courante prévus à hauteur de 5 997,38€ et réalisés pour 869,70€.

auxquelles il convient d'ajouter les opérations d'ordre pour un montant prévu et réalisé de 13 227,97€.

Le total des recettes prévisionnelles avait été voté à 223 299,23€, auquel s'ajoutait le résultat d'exploitation reporté N-1 de 34 031,19€ soit un total général prévu de 257 330,42€ pour un réalisé total qui a été de 172 765,44€.

Les charges d'investissement par chapitres sont décomposées comme suit :

- Dépenses d'équipement prévues 960 120,81€ réalisées à hauteur de 18 624,84€, avec des RAR en dépenses engagées non mandatées se montant à 796 619,62€
- Emprunts et dettes prévus et réalisés à hauteur de 6 152,00€
- Opérations d'ordre prévues et réalisées à hauteur de 13 227,97€.

Soit un total de dépenses d'investissement de l'exercice 2025 prévu à hauteur de 979 500,78€ et réalisé à hauteur de 38 004,81€ et

des RAR de 796 619,62€.

Les recettes d'investissement sont réparties comme suit :

- Subventions prévues à hauteur de 153 715,97€ et réalisées pour 28 108,00€ et un RAR de 125 607,97€.
- Dotations, fonds divers et réserves prévues à hauteur de 54 295,99€ et réalisées pour la même somme.
- Recettes d'ordre prévues pour 160 575,35€ et réalisées pour 125 033,35€.

Au total les recettes de l'exercice 2025 prévues à hauteur de 368 587,31€ ont été réalisées pour 207 437,34€ et les RAR à 125 607,97€.

M. FEDRIGHI demande quelles sont les questions ?

Mme DECLOEDT CINI rejoint la réunion.

Aucune question n'étant posée, Mme BERTIN sort de la salle et il est procédé au vote sur le CFU 2025 de l'Eau et de l'assainissement.

ABSTENTION : 0

BLANC : 0

POUR : 14

CONTRE : 0

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

12. Affectation du résultat du budget annexe Eau et assainissement - exercice 2025

M. FEDRIGHI détaille le calcul du résultat comme suit :

Section d'investissement -671 011,65€

Restes à réaliser en dépense 796 619,62€

Restes à réaliser en recettes 125 607,97€

Il propose d'affecter au compte 002 le déficit dégagé sur la section d'exploitation à hauteur de - 3 450,79 €, et de reporter le résultat d'investissement 2025 au compte 001 pour un montant de 780 346,00€.

Cette proposition est mise au vote.

ABSTENTION : 0

BLANC : 0

POUR : 14

CONTRE : 0

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

13. Reprise des restes à réaliser du budget annexe Eau et assainissement au budget 2026

Suivant les chiffres qui ont été présentés, cette proposition est mise au vote.

ABSTENTION : 0

BLANC : 0

POUR : 14

CONTRE : 0

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Mme BERTIN regagne son siège.

14. Budget primitif annexe Eau et assainissement - exercice 2026

M. FERRY donne la parole à M. FEDRIGHI, qui présente les orientations du BP 2026 de l'eau et assainissement comme suit :

La section d'exploitation est prévue comme suit :

Crédits de fonctionnement à hauteur de 200 351,98€ auxquels vient s'ajouter le déficit répété de 3 450,79€ soit un total de la section d'exploitation en dépenses de 203 802,77€.

Pour les recettes d'exploitation, il est prévu 203 802,77€ mettant budget à l'équilibre.

Pour la section d'investissement, il est proposé d'affecter en crédits au niveau des dépenses 241 825,47€, auxquels s'ajoutent les RAR de l'exercice précédent pour 796 619,62€ soit un total de 1 038 445,09€. Au niveau des recettes, la proposition des crédits d'investissement s'élève à 132 491,12€ auxquels s'ajoutent les RAR de l'exercice précédent à hauteur de 125 607,97€ ainsi que le solde reporté de 780 346,00€ soit un total de 1 038 445,09€. La section d'investissement est équilibrée.

Le total des deux sections représente la somme de 1 242 247,86€. Il donne ensuite lecture du détail des prévisions par chapitres :

En dépenses d'exploitation les prévisions s'établissent comme suit :

Chapitre 011 Charges à caractère général, les prévisions 2025 s'établissaient à 84 235,80€ et celles 2026 à 77 406,66€.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante, les prévisions 2025 s'établissaient à 2 701,09 € et celles 2026 à 500,00€.

Chapitre 66 Charges financières, les prévisions 2025 s'établissaient à 6 818,18€ et celles 2026 à 2 753,20€.

Chapitre 67 Charges spécifiques, les prévisions 2025 s'établissaient à 3 000,00€ et celles 2026 à 1 200,00€.

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement : 35 542,00€ en 2025, la postposition nouvelle est de -3 450,79

Enfin le chapitre 042 (Dotations aux amortissements), le budget 2025 était prévu à hauteur de 125 033,35€ et la proposition nouvelle s'élève à 121 941,91€

Le total des dépenses d'exploitation de l'exercice au budget N-1 était prévu à 257 330,42€ et en 2026 est proposé à 200 351,98€.

Les recettes d'exploitation :

Chapitre 70 Ventes de produits fabriqués, prestations : le budget 2025 était prévu à 204 073,88€ et la nouvelle proposition 2026 est de 187 174,58€.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : le budget 2025 était prévu à 5 997,38€ et la nouvelle proposition 2026 est de 8 000,00€.

Chapitre 042 Quote part de subventions virées au résultat : le budget 2025 était prévu à 13 227,97 € et la nouvelle proposition 2026 est de 8 628,19€.

Le total des recettes d'exploitation de l'exercice était proposé à hauteur de 223 299,23€ en 2025 et pour cette année il est proposé à hauteur de 203 802,77€.

La section d'investissement était prévue en dépenses en 2025 pour 979 500,78€ et la proposition nouvelle est de 241 825,47€. Pour les recettes, le total du BP précédent était de 368 587,31€ et il est proposé 132 491,12€ en 2026.

Il expose ensuite le détail des opérations d'investissement :

- Station de pompage : RAR de 78 753,69€. Pas de proposition nouvelle.
- Station d'épuration : pas de RAR ni de proposition nouvelle
- Réfection des vannes et robinets d'arrêt : RAR de 138 560,00€. Proposition nouvelle 30 063,01€
- Périmètre de captage de protection : RAR de 136 767,26€. Proposition nouvelle 67 000,00€
- Matériels station : RAR de 5 936,49€. Pas de prévision nouvelle.
- Mise jour du schéma directeur d'eau potable : RAR 18 648,00€, proposition nouvelle 50 000,00€
- Réseaux d'eau : RAR 291 486,03€ en RAR. Proposition nouvelle 68 382,27€
- Réseaux assainissement : RAR 126 468,15€ . Proposition nouvelle 11 600,00€.

M. RODI demande pourquoi il y a une baisse des recettes d'exploitation au chapitre 70.

M. FEDRIGHI répond qu'en 2025 il n'y a eu que 158 K€ de recettes réalisées donc une prévision à 188 K€ est en diminution par rapport au budget précédent mais en augmentation par rapport au réalisé 2025.

Mr FERRY met cette proposition au vote :

ABSTENTION : 0

BLANC : 0

POUR : 15

CONTRE : 0

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

15. Affectation amortissement 2026 au budget annexe Eau et assainissement

M. FERRY donne la parole à M. FEDRIGHI, qui explique que contrairement au budget principal de la commune, le budget annexe de l'eau et assainissement génère des amortissements sur les gros investissements à hauteur de 121 941, 91€ qui grèvent le budget en section d'exploitation.

M. FERRY soumet donc cette somme à affecter aux amortissements au vote.

ABSTENTION : 0

BLANC : 0

POUR : 15

CONTRE : 0

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

16. Admission en non-valeur - budget 2026 Eau et assainissement

M. FERRY donne la parole à M. FEDRIGHI, qui indique que sur ce budget, la demande du trésorier d'admission en non-valeur porte sur deux montants respectivement de 3 838,14€ et 235,74 €. Il propose d'admettre en non-valeur les sommes inférieures à 10€.

M. FERRY met cette proposition de n'admettre en non-valeur que les créances d'un montant inférieur à 10€ au vote.

ABSTENTION : 0

BLANC : 0

POUR : 15

CONTRE : 0

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

17. Choix du prestataire de la restauration scolaire - rentrée scolaire septembre 2026

M. FERRY donne la parole à Mme CUPILLARD qui explique que le marché de restauration scolaire arrivait à expiration, et que deux offres ont été reçues et étudiées dans le cadre du renouvellement de ce marché, présentées par le fournisseur actuel ARS TRAITEUR, qui a fait l'objet de critiques, et d'un autre fournisseur situé à Manosque TERRES DE CUISINE. Les critères d'analyse des offres retenus ont été la valeur technique des offres (valeur nutritionnelle, organisation de l'entreprise, animations proposées), le prix, et enfin l'innovation et la sécurité.

L'offre de Terres de cuisine a été jugée la meilleure car plus adaptée aux enfants, avec un prix compétitif, une organisation technique qui a reçu l'avis favorable du personnel communal. Elle propose donc de retenir cette offre.

Mme BERTIN demande ce que l'on entend par "organisation adaptée"?

Mme CUPILLARD explique que la présentation en portions ou pas selon les plats, la mise à disposition d'un four qui permet non seulement de réchauffer mais ponctuellement de cuire ont joué en faveur de Terres de cuisine.

Mme BERTIN dit qu'il va être compliqué de cuire et demande quel type de liaison est prévu ?

Mme FALZON répond que c'est une liaison chaude avec maintien au chaud.

M. FERRY met cette proposition de retenir l'offre de Terres de cuisine au vote.

ABSTENTION : 0

BLANC : 0

POUR : 15

CONTRE : 0

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

18. Règlement restauration et accueil périscolaire- modification et fixation des tarifs communaux - rentrée scolaire 2026/202

M. FERRY donne la parole à Mme CUPILLARD qui explique qu'étant donné la modification des coûts du marché de restauration scolaire, et par ailleurs l'apposition de passer à deux services (un pour les maternelles puis un pour les élémentaires), il convient de revoir les tarifs proposés.

Il est porté de passer le tarif applicable aux enfants de Dauphin de 2,69€ à 2,80€, le tarif des enfants de Dauphin mangeant ponctuellement à la cantine de 3,40€ à 3,65€ et le tarif des enfants des autres communes de 4,50€ à 5,05€, soit une augmentation qui représente chaque fois environ + 7%.

Mme BERTIN indique que 10 CM2 vont partir, qu'il y a deux entées en petite section et demande si on a évalué le nombre d'enfants qui vont fréquenter la cantine à la rentrée 2026 avant d'émettre en place deux services.

Mme CUPILLARD dit que l'on n'a pas discuté du nombre, mais des conditions dans lesquelles les enfants mangent (ou plutôt ne mangent pas en ce qui concerne les maternelles) au vu du bruit et du chahut actuels favorisés par la gestion en même temps des petits et des grands.

Mme BERTIN demande si la surveillance va être effectuée par quatre agents ? Elle pense qu'il y aura toujours un agent seul pendant la pause de l'ATSEM.

Mme CUPILLARD dit qu'il n'y a pas de souci à rester seul si les groupes sont beaucoup plus petits.

M. FERRY rappelle que dans l'organisation actuelle, le constat est que les petits ne mangent pas.

Il met le tarif proposé et la nouvelle organisation proposée au vote, sachant que pour le périscolaire, l'organisation et les tarifs sont inchangés. Il précise que la proposition de suppression des goûters fournis par la mairie n'a pas été retenue.

Mme BERTIN trouve juste ce maintien car c'est un facteur d'égalité entre les enfants quand le même goûter est fourni à tous.

Mme AVARELLO signale que certains parents continuent malgré tout à donner des goûters à leurs enfants.

Mme BERTIN dit que le sondage effectué avait donné que 90% des parents étaient d'accord pour que la commune continue à fournir le goûter.

Mme FIL indique que le problème est aussi venu de certaines ATSEM qui ont autorisé certains parents à donner aux enfants un autre goûter.

Mme AVARELLO indique qu'il faudrait mener une action autour de la qualité des goûters.

Mme CUPILLARD conclut en indiquant que la proposition est de maintenir la fourniture du goûter par la mairie, et que la mairie continue de prendre en charge pour les repas la différence entre le tarif de la cantine appliqué aux parents et le cout facturé des repas.

M. FERRY met au vote le passage à deux services.

ABSTENTION : 0

BLANC : 0

POUR : 15

CONTRE : 0

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

M. FERRY met au vote le maintien de la prise en charge par la mairie de la différence entre le cout facturé des repas et le tarif appliqué aux familles.

ABSTENTION : 0

BLANC : 0

POUR : 15

CONTRE : 0

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

M. FERRY met au vote les nouveaux tarifs de cantine applicables aux familles : 2,80€ pour les enfants de Dauphin, 3,65€ pour les enfants de Dauphin mangeant ponctuellement à la cantine et 5,05€ pour les enfants des autres communes.

Mme BERTIN déclare que cette proposition est contraire aux engagements pris par la nouvelle majorité municipale pendant la campagne dans sa profession de foi et déclare que comme elle n'a pas une conscience élastique, elle votera contre.

Mme AVARELLO lui demande s'il est utile de se battre à coup de réinterprétation des professions de foi et jusqu'à quand cela va durer ?

Mme BERTIN dit que c'est par rapport à ce qu'elle avait dit elle-même.

ABSTENTION : 0

BLANC : 0

POUR : 12

CONTRE : 3

Cette proposition est approuvée à la majorité.

19. Convention avec la commune de Saint-Martin-les-Eaux : fixation du tarif restauration scolaire - rentrée scolaire 2026/2027

M. FERRY indique que le tarif applicable à Saint- Martin- les- Eaux est proposé à 5.85€ (il est de 5,45 € actuellement) et met cette proposition au vote.

ABSTENTION : 0

BLANC : 0

POUR : 15

CONTRE : 0

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

20. Transports scolaires rentrée 2026/2027 : vote de la prise en charge communale

M. FERRY dit qu'il est proposé le maintien du dispositif et des tarifs en vigueur sur la base votée en 2025 et met cette proposition au vote.

ABSTENTION : 0

BLANC : 0

POUR : 15

CONTRE : 0

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

21. Règlement de l'eau et assainissement : adoption des nouveaux tarifs eau et assainissement et adoption du tarif du supplément redevance pour la performance des réseaux d'eau potable année 2026

M. FERRY indique que le prix du M3 et de l'assainissement n'est toujours pas assez cher et qu'il faudrait arriver à un tarif de 1,50€ par m3 mais cette augmentation serait trop brutale, donc on pourra prétendre à des subventions moins importantes mais il est proposé de fixer le tarif de base à 1,10€ et d'augmenter également de façon modérée les autres tranches et l'assainissement, d'autant que nous allons devoir faire face à des réfections de parties du réseau, déjà depuis mars on a constaté des problèmes au niveau de la Poste et sur la départementale où des racines obstruent le réseau.

Mme BERTIN dit qu'on a augmenté auparavant les tarifs un peu tous les ans et que des subventions ont quand même été obtenues même si elles n'étaient pas au plus haut niveau. Cependant cette augmentation est également contraire aux engagements.

M. FERRY met la proposition au vote :

ABSTENTION : 0

BLANC : 0

POUR : 12

CONTRE : 3

Cette proposition est approuvée à la majorité.

22. Annulation de la délibération N° DE 2026 011 Désignation des représentants de la commune au sein du TE-SDE 04 (Syndicat Départemental d'Energie des Alpes-de-Haute-Provence) Nombre de délégués erroné

M. FERRY rappelle que cet organisme s'occupe de la distribution électrique, et demande de nouveaux volontaires car le nombre de délégués déjà désignés est de 2 (M. BOUFFIER et CAUCHOIS) et il en faut 3 de plus : M. FERRY, FEDRIGHI et Mme FALZON se proposent.

M. FERRY met ces 3 nouvelles candidatures au vote :

ABSTENTION : 0

BLANC : 0

POUR : 15

CONTRE : 0

Ces candidatures sont approuvées à l'unanimité.

23. Annulation de la délibération N° DE 2026 012 Désignation des représentants de la commune au sein du SMEPGT Nombre de délégués erroné

M. FERRY demande également de nouveaux volontaires pour la délégation au SMEPGT (Syndicat Mixte Eclairage Public Gaz et Télécommunications) car le nombre de délégués déjà désignés est de 2 (M. BOUFFIER et MOLLET) et il en faut 2 de plus. Mmes LATIL et AVARELLO se proposent.

M. FERRY met ces 2 nouvelles candidatures au vote :

ABSTENTION : 0

BLANC : 0

POUR : 15

CONTRE : 0

Ces candidatures sont approuvées à l'unanimité.

24. Questions diverses

Mme BERTIN fait état qu'elle-même et les membres de sa famille rencontrent de problèmes liés au stationnement irrégulier d'un véhicule en haut de la calade piétonne, elle souhaite que soit apposé à cet emplacement un panneau d'interdiction de stationner. M. FEDRIGHI dit qu'il s'agit toujours de la même voiture qui appartient à une personne nouvelle dans le village, il faut d'abord aller le lui signaler.

M. BOUFFIER dit qu'il va s'en occuper.

Mme BERTIN dit que sur le contrôle de la qualité de l'eau de la piscine du camping, un problème de non-conformité est signalé, ce rapport semble négatif or les enfants de l'école sont allés s'y baigner, c'est à surveiller.

M. CAUCHOIS dit qu'il va vérifier.

Aucune autre question des conseillers municipaux n'étant posée, M. FERRY demande aux habitants présents s'ils ont des questions ou des observations.

Mme MOLLET demande si la prise en charge des transports scolaires peut concerner le trajet vers un collège hors département?

M. FERRY rappelle que seuls les transports vers les établissements publics sont pris en charge et que cela ne concerne que dans le 04, les établissements de Manosque et Volx.

Aucune autre question n'étant posée, et l'ordre du jour étant clos, M. FERRY lève la séance à 20H10.

La secrétaire de séance



Claire FABREGUETTES

Le Maire



Jean Marc FERRY